



Diplôme d'université (DU)

Voici les procédures d'inscription pour les diplômes d'université. Le calendrier des candidatures est disponible sur la plateforme [eCandidat](#).

Cas particuliers

Formation à distance

Attention, seul le Diplôme d'Université, Français langue étrangère et langue seconde (FLE.S.) est disponible en enseignement à distance.

Étape 1 : Candidature

Conditions d'accès

Accès sélectif via l'application [eCandidat](#)

Analyse de la candidature

Vous recevrez une Information personnalisée sur le traitement de votre dossier par envoi de courriels.

Confirmation

Confirmation obligatoire en ligne de votre inscription à une formation de l'université ou renonciation via l'application [eCandidat](#).

Suite à la confirmation de votre candidature, vous recevrez un courriel vous permettant d'effectuer votre **inscription administrative**.

Procédure

Le calendrier des périodes de demande d'admission en enseignement à distance pour l'année 2024-2025 sera prochainement **disponible sur la plateforme e-candidat**, dans l'onglet "Offre de Formation", sous l'entrée "SUP-CED (enseignement à distance)".

Téléchargez le [guide de candidature](#).

Effectuez votre demande d'admission sur l'application dédiée "[eCandidat](#)".

Vous devez obligatoirement vous munir de votre identifiant national étudiant (INE) si, à compter de 1995:

1. Vous avez obtenu le baccalauréat français
2. Vous avez été inscrit·e en université française

Le cas échéant, n'hésitez pas à solliciter ce numéro auprès de la scolarité ayant géré le cursus concerné.

Vous pouvez déposer une candidature uniquement durant les périodes d'ouverture des campagnes d'admission prévues par le calendrier.

En cas d'avis favorable, vous devrez obligatoirement confirmer votre vœu de formation en respectant les délais indiqués afin de pouvoir procéder à l'inscription à compter du mois de juillet.

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir de mai 2024, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si [vous êtes exonéré·e ou non](#).

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](#).

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

1^{re} inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut d'étudiant·e et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions sont **ouvertes du dates à venir**.

[Accédez à l'application de première inscription en ligne](#) à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à [assistance-inscriptions\[at\]univ-rennes2.fr](mailto:assistance-inscriptions[at]univ-rennes2.fr).

Étudiant·es inscrit·es à Rennes 2 précédemment

Les inscriptions sont **ouvertes du dates à venir**.

[Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne](#).

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à [assistance-inscriptions\[at\]univ-rennes2.fr](mailto:assistance-inscriptions[at]univ-rennes2.fr).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription est nécessaire pour pouvoir vous présenter aux examens et faire vos choix d'options. Vous effectuez les démarches en ligne pour les deux semestres **entre le *dates à venir*** via le [portail étudiant](#), en suivant le bouton "**Tous les outils**".

Si vous avez soumis ou souhaitez soumettre un dossier de demande de dispense d'enseignement(s), vous devez dans un premier temps réaliser votre inscription aux enseignements sans tenir compte du résultat de cette demande. La scolarité de votre département interviendra dans un second temps pour régulariser votre dossier, le cas échéant, si une ou plusieurs dispense(s) d'enseignement vous est/sont accordée(s).

[En savoir davantage sur la demande de dispense d'enseignement](#)

Étape 4 : Règlement des frais liés à l'enseignement à distance

Courant octobre (dates à venir) si vous avez reçu votre carte d'étudiante, vous vous acquittez du montant des frais liés à l'enseignement à distance (le cas échéant, vous vérifiez que l'exonération a bien été prise en compte).

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'étudiante, merci de vous reporter aux indications dans la partie "Inscription Administrative".

[Accédez au module de paiement.](#)

Procédure : Après avoir vérifié et validé votre contrat pédagogique, vous réglez par carte bancaire.

Après le paiement en ligne, le délai de traitement est d'environ 7 à 10 jours ouvrés. Les accès aux cours en ligne seront ouverts progressivement et par ordre chronologique après vérification des dossiers d'inscription par nos services. Seules les personnes ayant réalisé complètement les démarches (inscription + règlement des frais) se verront ouvrir l'accès à la plateforme de cours à distance à compter du 3^e week-end de septembre.

Formation continue

Étape 1 : Pré-inscription auprès de la scolarité

Inscrivez-vous sur l'application dédiée "[eCandidat](#)".

Vous ne pouvez déposer une candidature que dans la période d'ouverture de la campagne de candidature de votre formation.

Pensez à valider votre inscription, en cas d'avis favorable, sur l'application "[eCandidat](#)" après la date de publication des résultats de candidatures.

Après validation de votre inscription, vous recevrez un mail récapitulatif des démarches à faire.

Étape 2 : Inscription administrative

Remplissez le [dossier d'inscription stagiaire de la formation continue](#), à retourner à la scolarité d'UFR concernée **au plus tard le *dates à venir***.

Payez les [frais de formation en fonction de votre situation](#).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le [portail étudiant](#), en suivant le bouton "**Tous les outils**" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiant·e est autorisé·e à se présenter aux examens.

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Étape 1 : Candidature

Accès sélectif via l'application [eCandidat](#).

Périodes de candidature pour les DU

Diplôme	Dates de campagnes 2024
DU Activité Physique Adapte, Cancer et Comorbidités associées (APACA)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
DU Animaux et société	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
DU Assistant des Bibliothèques	Du 10/04/2024 au 05/05/2024
DU Français langue étrangère et langue seconde (FLE.S.)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
DU Français langue étrangère et langue seconde (FLE.S.) (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
DU Études Celtiques	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
DU Études Celtiques (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
DIU Études sur le genre	Du 15/04/2024 au 17/05/2024

Conditions d'accès

Pré-analyse de votre dossier dans les semaines qui suivent votre dépôt de candidature en ligne :

- accès de plein droit si vous avez validé le niveau inférieur ;
- sinon, possibilité d'accès par **validation de votre cursus et de votre expérience** : uniquement dans ce cas, envoi de votre dossier imprimé accompagné des pièces justificatives demandées.

Analyse de la candidature

Vous recevrez une Information personnalisée sur le traitement de votre dossier par envoi de courriels :

- accusé réception de vos vœux,
- résultat de la pré-analyse,
- réception de votre dossier en cas d'accès par validation,
- décision de la commission de recrutement,

Confirmation

Confirmation obligatoire en ligne de votre inscription à une formation de l'université ou renonciation via l'application [eCandidat](#).

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir de mai 2024, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si [vous êtes exonéré-e ou non](#).

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](#).

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

1^{re} inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut d'étudiant·e et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions sont **ouvertes du *dates à venir***.

[Accédez à l'application de première inscription en ligne](#) à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions[at]univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étudiant·es inscrit·es à Rennes 2 précédemment

Les inscriptions sont **ouvertes du *dates à venir***.

[Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne](#).

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions[at]univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le [portail étudiant](#), en suivant le bouton "[Tous les outils](#)" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Les périodes et modalités seront précisées pour chaque formation.

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.